D.E.M.A.II.N

EDITION NATIONALE

N°28 Septembre 2022

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE ISSN 2649-1516 DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE Influenceurs et placements de produits: pourquoi faut-il être vigilant?

SOMMAIRE

- 2 Sommaire
- 3 Editorial
- 4 En #bref et en #brèves
- Orientation: L'ONISEP lance le programme Avenir(s) pour que l'orientation devienne active
- Ecole inclusive: Chiffres du Ministère, rapport de la Défenseure des droits, évaluation des besoins des élèves
- Un passeport "Educ Droit" expérimenté dans cinq académies pour les élèves de 3ème
- Influenceurs et placements de produits : pourquoi faut-il être vigilant ?
- Personnalité inspirante, le portrait du mois : Shina Novalinga une étudiante inuit
- Dernière minutes...
 PIX, Mare Nostrum, attestation de langues...un projet de décret
- Décrocheurs Emploi : Journée Défense et Citoyenneté
- Les raisons des réorientations professionnelles post-covid des jeunes (CEREQ)
- Insertion pro : la Marlne recrute dans les métiers de l'énergie nucléaire
- 28 La Marine en Région
- Études et Éducation :

 Les métiers de la transition énergétique et écologique
- 32 L'actu écolo
- Écologie et environnement : Comment les guerres impactent durablement l'environnement ?
- 36 Journée internationale de la paix
- 28 La chronique des faits internationaux
- 41 Educonnect : à quoi sert Educonnect

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et la DANE de l'académie de Nancy-Metz

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Septembre 2022 ISSN 2649-1516

Conception graphique : DwD - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture :



EDITORIAL

Il faut saluer l'indépendance de la DEPP, mais se demander si le nouveau ministre tirera les leçons d'un article publié la semaine dernière par le service statistique de l'Education nationale, et qui vont à l'encontre de la pensée actuellement dominante. Le premier porte sur l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens qui ont décroché un CAP ou un bac pro. Les alternants trouvent bien plus facilement un premier emploi que les lycéens, mais sur une carrière complète, l'avantage va aux anciens lycéens, qui évoluent plus facilement, et gagnent mieux leur vie à 50 ans.

Ces résultats sont à prendre avec précautions, d'abord parce que les lycées et les CFA qu'ont fréquentés les anciens élèves et anciens apprentis qui approchent aujourd'hui de la retraite ne sont pas ceux d'aujourd'hui. De nombreuses réformes sont intervenues depuis, dont il est délicat de dire où elles penchent. D'autre part, l'étude ne porte que sur ceux qui ont obtenu un diplôme, et méconnaît ceux qui ont échoué à l'examen, ceux qui auraient voulu faire un apprentissage mais n'ont pas trouvé d'entreprise, ou qui ont rompu leur contrat, ni ceux qui ont été affectés dans un lycée avec une formation qui ne correspondaient pas à leur goût, qui ont décroché... Mais, tels qu'ils sont, ils semblent consacrer l'importance des enseignements de culture générale et scientifique qui ont permis aux anciens jeunes de s'adapter aux évolutions du marché et des techniques, et dont la part a été récemment diminuée.

L'enseignement professionnel sera au coeur des préoccupations cette année. L'ouvrage du recteur Bloch tombe donc à pic. Acteur à la compétence reconnue par à peu près tous les ministres depuis Jean-Pierre Chevènement en 1984, le «père du bac pro» l'a écrit avec passion et il distribue sans barguigner les bons et les mauvais points aux responsables qui se sont succédés depuis. Comme tous ceux qui connaissent un peu les lycées professionnels et leurs enseignants, il vante leurs mérites, «le miracle est que l'enseignement professionnel réussit à remettre d'aplomb une partie significative de ces élèves en difficulté», mais il se heurte à un problème non résolu. Ne faudrait-il pas plutôt éviter que tant de jeunes soient mis en échec bien avant de sortir «cabossés» du collège ? Pour agir dès le premier degré, il évoque le programme PARLER, fondé sur «la méthode syllabique» (les spécialistes nous pardonneront cette facilité de langage), mais l'ancien recteur semble ignorer qu'après des débuts prometteurs, il n'a pas résisté à sa généralisation dans trois académies. C'est d'ailleurs le cas de toutes les méthodes pédagogiques, quelles qu'elles soient, dès lors qu'elles sont imposées à grande échelle.



Il évoque également «le collège de la seconde chance». Les classes de CPPN (préprofessionnelles de niveau) et de CPA (préparatoires à l'apprentissage) étaient, au début des années 80, des classes de relégation que les élèves désertaient le jour même de leurs 16 ans. Il convainc René Monory de les supprimer progressivement et de créer des classes de 4ème et de 3ème technologiques ou professionnelles. Les résultats «ont été proches de ceux attendus», mais elles sont partiellement supprimées par François Bayrou, totalement par Ségolène Royal. Pour le recteur, ces deux ministres sont ainsi responsables de la chute du niveau que sanctionnent depuis, très régulièrement, les enquêtes PISA. Mais lorsqu'il tente en 2005 avec François Fillon de créer des classes de 3ème «de découverte professionnelle», il se heurte à une forte opposition que résume bien une formule de François Dubet, «on ouvre la boîte de Pandore d'une orientation par l'échec sans se poser la question de savoir ce que l'on veut faire du collège».

La question est en effet aussi vieille que la «réforme Haby» et la création du «collège unique» en 1975. Que veut-on faire du collège ? Peut-il être un «petit lycée» et, en même temps, amener tous les élèves, au moins leur immense majorité, à la maîtrise (réelle, pas celle que sanctionnent des pastilles vertes ou rouges) du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ? Et une fois que l'objectif aura été défini, comment faire ?

#EN BREF ET EN #BRÈVES

CURIOSITÉ QUEBECOISE: Le contrôle continu mis en cause...

Le ministre québécois de l'Éducation, Jean-François Roberge, "promet que des correctifs seront apportés afin de mettre fin aux 'effets pervers' engendrés par la modification des notes effectuée par son ministère, qui a eu pour effet de faire échouer des élèves malgré leurs bons résultats obtenus pendant l'année scolaire", selon le Journal de Québec.



Plusieurs témoignages d'élèves de niveaux troisième ou seconde (4e ou 5e secondaire) dont les notes ont été brutalement modifiées, telle cette jeune-fille qui "avait obtenu une note-école de 72% en mathématiques en fin d'année" mais dont le résultat "a chuté à 43% après qu'elle ait échoué à l'épreuve ministérielle, en raison d'un traitement statistique effectué par le ministère ». Ce dispositif de "modération" des notes a été mis en place en 1974 "et vise à rendre l'évaluation équitable pour tous les élèves afin d'éviter les notes bonbon ou les évaluations trop sévères. Pour chaque groupe, les notes-écoles des élèves sont comparées avec celles obtenues à l'épreuve ministérielle. Si, dans le même groupe, plusieurs élèves obtiennent des résultats à l'examen bien plus bas que la note accordée par leur enseignant, celle-ci sera revue à la baisse. L'inverse est aussi vrai."

Toutefois, "une diminution de près de 30 points est quelque chose d'anormal", estime le ministre qui "n'est toutefois pas prêt à 'jeter le bébé avec l'eau du bain' puisque le système de modération des notes a ses vertus", il permet, ajoute-t-il, que "peu importe l'école, les diplômes ont la même valeur". Mais la pandémie a "créé des écarts très grands entre différentes écoles" et, près de 50 ans après sa mise en place, le ministère s'est engagé "à améliorer le système". Le Journal de Québec <u>ici</u>

France : Clément Corselle, lycéen et entrepreneur, fondateur de Digicomarket



Lancer son entreprise à 16 ans est un pari risqué. C'est pourtant le défi relevé par **Clément Corselle**, directeur général et fondateur de Digicomarket, une agence de marketing digital lilloise. Il revient sur son parcours, près de 2 ans après le lancement de son entreprise. A 15 ans, il avait déjà développé un site internet et faisait de l'affiliation pour Amazon, en renvoyant les gens sur leur site en échange d'une commission. Au début, je faisais ça dans mon coin. «Puis un jour, j'ai montré mon site à un entrepreneur qui m'a conseillé de proposer mes services à des sociétés. Très vite, je me suis renseigné pour créer ma boite

et j'ai découvert le marketing digital qui m'a tout de suite passionné. J'ai ensuite suivi une formation et travaillé avec des entreprises de ma région pour gagner en expérience. J'ai décidé de lancer ma boîte, le 1er octobre 2020.» En savoir plus. (Ici)

USA: Robert Sansone, un nouveau type de moteur pour voitures électriques

Originaire de Floride, il a mis au point un nouveau type de moteur pour voitures électriques. Du haut de ses 17 ans le jeune Américain dispose déjà dans son palmarès de pas moins de 60 projets, allant de l'invention d'une main animatronique à la conception de bottes de course atypiques, en passant par la création d'un kart pouvant rouler à plus de 100 km par heure.

Ses plus grands exploits tournent autour des moteurs pour voitures électriques. Parmi justement ses <u>dernières inventions</u>, il y a un moteur à réluctance synchrone qui s'annonce plus économique et plus efficace que les modèles existants. En savoir plus (<u>ici</u>)



ORIENTATION

L'ONISEP a lancé le programme AVENIR(S) pour que l'orientation devienne active...



Mi juin 2022, l'ONISEP a obtenu sur le programme d'investissement d'avenir «France 2030» 30 M€ sur dix ans pour développer un écosystème numérique et humain réunissant plusieurs outils d'aide à l'orientation, à partir de la classe de 5ème et jusqu'à l'entrée dans l'emploi, et donc pour développer une nouvelle vision des «compétences à s'orienter», pour en finir avec le «être orienté», souvent malgré soi.

Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'ONISEP, a répondu aux questions de notre partenaire Touteduc représenté par son fondateur, Pascal BOUCHARD.

ToutEduc : Quel a été le point de départ de votre réflexion ?

Frédérique Alexandre-Bailly: Nos tutelles, enseignement scolaire et enseignement supérieur, estimant que les ressources étaient dispersées sur plusieurs sites nous ont demandé de les réunir et de les mettre en cohérence, et nous avons aussi reçu une demande de Roxana Maracineanu, alors ministre des sports, qui voulait que les compétences acquises dans la pratique sportive puissent être reconnues dans les études et dans l'emploi.

ToutEduc: Pouvez-vous préciser?

Frédérique Alexandre-Bailly: Un jeune qui joue dans une équipe de football régulièrement est quelqu'un qui sait travailler en équipe, gérer sa fatigue et son stress, il ou elle a développé des compétences transversales dont il (ou elle) n'a pas nécessairement conscience, et dont il (ou elle) doit être capable de parler lors d'un entretien d'embauche, c'est vrai d'un sportif de haut niveau, mais ce sont aussi des «soft skills» qu'un enfant développe au cours de ses années de formation. Et le raisonnement vaut pour un pianiste, ou pour un jeune qui a cinq petits frères et soeurs, qui doit s'organiser pour aller les chercher à l'école, les faire goûter et qu'ils fassent leurs devoirs...

ToutEduc: Vous avez choisi pour «base line» une formule, «Savoir devenir soi». Qu'est-ce que ça veut dire?

Frédérique Alexandre-Bailly: «Savoir devenir», c'est l'essence même de l'orientation, c'est être conscient des évolutions de son environnement, c'est savoir discriminer ce qui est important et ce qui l'est moins, c'est dédramatiser les paliers d'orientation, qui génèrent actuellement énormément d'angoisse, c'est savoir qu'il y a plusieurs chemins pour arriver au but qu'on s'est fixé. «Devenir soi», c'est être capable de réflexivité, de distinguer sa part de singularité, c'est ne pas choisir en fonction des copains, c'est aussi comprendre qu'on peut rendre tout intéressant ou inintéressant. D'où d'ailleurs le S entre parenthèses à «Programme Avenir(s) ».

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

ToutEduc: N'est-ce pas une illusion, «vous pouvez tout faire»? Sans un bon niveau en sciences, on ne fait pas médecine, quelle que soit sa motivation!

Frédérique Alexandre-Bailly: Effectivement, c'est pourquoi l'orientation est un itinéraire qui commence tôt, le jeune prend conscience que s'il veut être médecin, il doit faire des maths, mais que, s'il n'a décidément pas le niveau, il peut peut-être s'orienter vers un autre métier dans le même univers... Ce qui compte, c'est qu'il s'oriente, qu'il ne soit plus «orienté».

ToutEduc : Vous vous adressez donc aux élèves et aux jeunes ?

Frédérique Alexandre-Bailly: Pas seulement. Ce programme doit accompagner chacun des acteurs de l'orientation, à commencer par le jeune lui-même bien sûr. Nous lui proposons une interface qui changera quand il passera de classe en classe, avec des objectifs et des niveaux différents. Mais la plateforme est aussi destinée aux professeurs pour les aider à accompagner leurs élèves, pour voir où ils en sont et pour leur proposer des activités visant à avancer dans la construction de leurs projets. Enfin, la plateforme s'adresse aussi à tous ceux qui ont un rôle de pilotage de l'orientation, les chefs d'établissement, les PsyEn, et, selon les académies, au niveau du bassin, du département, de la région, et au niveau national... Cet outil d'aide au pilotage n'a pas pu être élaboré jusqu'à présent, faute d'une définition des objectifs à chacun des niveaux d'enseignement.

ToutEduc : Vous décrivez une mécanique, ce projet ne témoigne-t-il pas d'une vision de l'humain en développement ?

Frédérique Alexandre-Bailly: En effet, le «savoir devenir soi» est une traduction libre de l'«ikigaï», un concept japonais auquel se réfère notamment François Taddei, et qui se traduit habituellement par «raison d'être» et qui provient d'un équilibre entre ce que j'aime faire, ce que je sais faire, les valeurs que je veux défendre et ce qui répond à un besoin de la société, à savoir choisir son chemin tout en étant réaliste. Les jeunes ont actuellement beaucoup de mal à se projeter dans la société telle qu'elle est, il s'agit de les rendre acteurs du changement pour qu'ils puissent trouver leur place dans une société à l'évolution de laquelle ils contribuent.

ToutEduc: Ces compétences à s'orienter telles que vous les décrivez, pourront-elles être évaluées?

Frédérique Alexandre-Bailly: Question difficile. Il ne s'agit évidemment pas de compétences qui peuvent être notées sur 20. Nous avons travaillé avec des inspecteurs généraux, des IA-IPR, des IEN ET-EG et des enseignants de plusieurs disciplines pour voir ce qui pouvait être fait. Certains, je pense par exemple à l'équipe de Toulouse en physique-chimie, avaient déjà développé des «vignettes» orientation au sein des enseignements qui donnent du sens à la fois aux cours et aux projets : imaginons une séance de travaux pratiques en chimie, il s'agit d'identifier les différents polluants d'un lac. Les élèves peuvent aller plus loin, se demander quelles sont les personnes qui font effectivement ce type de mesures, de quel métier il s'agit, quelles formations mènent à ces métiers... Cela permet de rattacher les enseignements à leurs applications dans le monde du travail, cela fait se projeter les élèves, les habituer à penser à leur avenir.

ToutEduc : Mais comment cela se retrouve-t-il concrètement dans le dossier de l'élève ?

Frédérique Alexandre-Bailly: Nous y travaillons, comme pour l'ensemble du programme, c'est un processus de co-construction avec des chercheurs et les usagers. Nous avons prévu un portfolio que l'élève constitue peu à peu et qui est portable vers l'enseignement supérieur. Les universités sont tenues de proposer ce type d'outils et si certaines en ont élaborés, d'autres attendent beaucoup du portfolio de l'enseignement supérieur que pilote au sein de notre consortium l'Université de Savoie-Mont-Blanc.

Le troisième objet du programme en plus de la plateforme de suivi d'élaboration des projets d'avenir et des portfolios de compétences des élèves et des étudiants, c'est un outil de conscientisation des compétences du XXI è siècle (créativité, coopération, communication, esprit critique, citoyenneté mondiale...), que nous appelons parfois «pix des soft skills» et qui comprendra une mise en avant des compétences transversales de chacun, acquises tant dans les activités de formation que dans les activités personnelles, en particulier dans les pratiques sportives, artistiques et culturelles et d'engagement. Cet outil sera ludique, présenté sur smartphone, et sera offert progressivement à l'ensemble de la population. Il sera portable vers le passeport compétences du ministère du travail et sera construit en référence au moins partielle au nouveau référentiel de Pole Emploi, le ROME 4.0, qui comprend les compétences transversales et qui servira de base au passeport de compétences du ministère du travail. Certains de ces éléments pourraient se retrouver dans le dossier constitué pour Parcoursup.

ToutEduc : Vous parlez d'un chantier de 10 ans. Quelles sont les prochaines échéances ?

Frédérique Alexandre-Bailly: Une première version du site devrait être disponible à la rentrée 2024. Le premier élément, qui sera présenté à la presse à la fin de cette semaine, est le référentiel de compétences à s'orienter pour le lycée d'enseignement général et technologique. Il a été élaboré par l'ONISEP avec l'Inspection générale et le LaPEA, le laboratoire de psychologie et d'ergonomie appliquée de l'Université Paris Cité et il décline en niveaux de progressivité les compétences à mobiliser à ce niveau d'enseignement. L'équipe de Laurent Sovet (Université de Paris-Cité) a rencontré plus de 2 000 élèves de 55 lycées et les acteurs de 20 CIO et SAIO... Elle fera ensuite le même travail aux niveaux collège et lycée professionnel.

ToutEduc: Quelle place ce projet prend-il dans la vie de l'ONISEP?

Frédérique Alexandre-Bailly: En 2018, quand la loi a donné compétence aux Régions pour l'information sur l'orientation, les agents de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ont pu avoir peur de voir l'Onisep disparaître. Ce chantier, financé sur 10 ans, a de quoi les rassurer. Et Avenir(s) est un outil d'accompagnement des jeunes qui doivent s'orienter, et des adultes qui les y aident, c'est un programme, ce n'est pas le tout de l'orientation ni de l'information à l'orientation, nous poursuivons plus que jamais nos activités concernant les bases de données, l'édition de documentation générique sur les métiers et sur les formations, notre site amiral Onisep.fr et nos activités globales de formation et d'accompagnement à l'orientation.

Propos recueillis par P. Bouchard, relus par F. Alexandre-Bailly

Pascal BOUCHARD Pascal Bouchard, journaliste spécialisé en éducation. Il a été producteur sur France-Culture d'émissions consacrées à l'innovation pédagogique (1984-1997), et co-fondateur d'une agence de presse spécialisée (1998-2008). Il était auparavant enseignant. Agrégé de lettres et docteur en sciences de l'éducation.



ECOLE INCLUSIVE

1- Les chiffres du ministère pour cette rentrée



Le ministère de l'Education nationale semble répondre au rapport de la **Défenseure des droits** paru lundi 29 août dernier. Il dresse la liste des moyens mis en oeuvre pour le respect du «droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap».

Il fait notamment valoir que «le budget de l'école inclusive a augmenté de manière constante depuis 2017 (+ 66 %)», qu'il augmente cette année de 6 % «pour atteindre 3,5 Mds€».

A cette rentrée devraient être scolarisés en milieu ordinaire 430 000 élèves en situation de handicap, «ce qui représente une augmentation de 4,8 %, «à la rentrée 2017, ils étaient 321 000». Le nombre des Ulis augmente également : 303 «unités localisées pour l'inclusion scolaire» sont créées «portant leur nombre total à 10 272». En ce qui concerne la scolarisation des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), «84 nouveaux dispositifs sont créés à la rentrée 2022, en maternelle (UEMA) comme à l'école élémentaire (UEEA)».

Des dispositifs d'autorégulation (DAR) pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme sont également déployés : au sein de l'école, une équipe de professionnels est présente pour aider les élèves «à mieux contrôler leur attention, leurs comportements et leurs émotions tout au long de la journée scolaire». 9 DAR ont été créés en 2020, 17 en 2021 et 15 le sont cette année. De plus, 12 unités d'enseignement pour les enfants polyhandicapés sont créées pour la rentrée scolaire 2022. «L'objectif est que toutes les académies soient dotées de ce type de dispositif pour la rentrée 2023.»

Le ministère rappelle que 4 000 ETP supplémentaires d'AESH sont créés cette année : «il y aura 132 200 AESH cette rentrée 2022», que «la formation initiale des enseignants comprend 25h de formation minimum», celle des AESH 60 heures. Il rappelle également l'existence de deux numéros verts (0 805 805 110 ou 0 800 730 123 pour les personnes malentendantes), ainsi que de 166 équipes mobiles d'appui médico-social, d'un «livret de parcours inclusif» qui «sera généralisé durant l'année scolaire».

2- Le rapport sur la gestion des AESH et l'accueil des élèves porteurs de handicap (Défenseure des droits)

- "En ce matin de rentrée scolaire mon garçon ne s'est pas levé pour prendre le petit-déjeuner avec son frère et sa soeur ! Non, lui il n'a pas école, car il n'a pas d'AESH"...
- "Depuis juin je suis en contact avec l'école, on m'a dit de rappeler, de rappeler encore, puis le 7 juillet d'attendre désormais fin août, où j'aurai enfin une réponse. Nous avons passé l'été, à la fois plein d'espoir et d'angoisse, puis la veille de la rentrée, rien, pas d'AESH pour notre fils"...

Ces deux exemples illustrent les "difficultés persistantes rencontrées encore par trop d'enfants en situation de handicap pour accéder à l'éducation, sans discrimination, à égalité de chances avec les autres" que pointe le dernier rapport de la Défenseure des droits concernant l'accompagnement humain des élèves porteurs de handicap à l'école, qui sont au nombre de 400 000 aujourd'hui.

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

Elle y précise avec minutie et, saisines à l'appui, que «trop d'enfants ne bénéficient pas d'un parcours scolaire adapté, sont victimes de stigmatisation et ne voient pas leurs besoins pris en compte du fait de l'impréparation du système éducatif qui les a pourtant accueillis au nom de l'inclusion».

Système

Pour Claire Hédon, c'est d'ailleurs le système global de l'accompagnement humain comme principale réponse à l'inclusion qui est à repenser. Elle indique que les nombreuses saisines reçues chaque année «démontrent que le système scolaire actuel demande, encore trop souvent, aux enfants en situation de handicap de s'adapter, au risque de les stigmatiser et, in fine, de les exclure».

La défenseure des droits se dit d'ailleurs "régulièrement saisie par des familles dont l'enfant se voit refuser par l'établissement une scolarisation complète, voire toute scolarisation, au motif de l'impossibilité des équipes éducatives à accueillir l'enfant en l'absence de son AESH" alors que "la présence d'un personnel chargé de l'accompagnement n'est ni un préalable ni une condition à la scolarisation de l'élève", rappelle-t-elle.

De même, la rigidité des programmes et objectifs scolaires "qui réduit la réussite aux performances scolaires, laisse peu de place à la singularité de chacun", tandis que "les importants effectifs scolaires par classe, outre la limite du parc immobilier, sont des freins à l'accessibilité matérielle".



Enfin, le manque, voire, l'inexistence de formation des professionnels de l'Education nationale à l'inclusion scolaire les met en difficulté pour envisager d'autres aménagements de la scolarité que le recours à l'aide humaine, ce qui entraîne «une mauvaise utilisation des outils d'évaluation des besoins de l'enfant», et «s'agissant plus précisément des enseignants, ce manque est un frein à l'accessibilité pédagogique qui suppose une adaptation des contenus des cours et de leurs supports».

Egalité

Au delà de ce premier constat, la défenseure des droits évoque une gestion des besoins en accompagnement humain qui ne permet pas un accès égal à l'éducation des élèves en situation de handicap. Ainsi, "face à un nombre de notifications d'AESH en constante augmentation, beaucoup restent lettre morte."

Certaines académies refusent d'honorer une notification intervenue en cours d'année scolaire «au motif que le budget alloué aux AESH étant calculé en début d'année scolaire, elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour procéder au recrutement».

D'autres, «refusent systématiquement de remplacer les AESH absents, estimant qu'elles ne peuvent anticiper ces absences et que, d'un point de vue administratif, elles respectent la notification de la MDPH».

Claire Hédon ajoute que «les contraintes budgétaires des académies ne sont pas toujours sans influence sur le sens des décisions prises. De tels biais introduits dans la prise de décision des CDAPH interrogent en ce qu'ils viseraient à répondre à des dysfonctionnements financiers et structurels et non plus réellement aux besoins de l'enfant.»

Les évolutions positives récentes concernant l'emploi des AESH réjouissent la Défenseure des droits, mais celleci les estime toujours "insuffisantes pour rendre les emplois attractifs et répondre aux besoins." De fait, si dans les faits, la grande majorité des AESH se voient proposer un contrat de 24 heures/semaine, "dans les textes, rien n'impose à l'employeur de limiter le contrat à une telle durée".



Elle note que ces emplois à temps partiels sont souvent rythmés par une importante mobilité des professionnels, et que si les AESH peuvent être recrutés pour exercer leurs fonctions d'accompagnement au sein d'un ou plusieurs établissements et/ou auprès de plusieurs enfants dans un même établissement, "il est largement fait usage de cette possibilité à des fins de rationalisation du personnel, sans tenir compte ni des besoins des enfants, ni des conditions de travail des AESH."

Précarité et manque de reconnaissance

Les saisines de la Défenseure des droits montrent par ailleurs que "des AESH disent se sentir isolés, tant visà-vis des autres acteurs de la communauté éducative (notamment les enseignants) que de leurs pairs", et elle souligne "l'absence d'intégration de la fonction d'AESH dans la fonction publique" qui "contribue à un sentiment de marginalisation".

Plus encore, "leur sentiment d'appartenance à un corps professionnel semble altéré", et ce malgré la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et des AESH référents, et les AESH regrettent "de ne pas pouvoir échanger régulièrement avec leurs pairs aussi bien sur les situations à gérer au quotidien que sur leurs pratiques".

PIAL

Les PIAL sont aussi sévèrement critiqués. La Défenseure des droits déplore «que l'expérimentation du dispositif n'ait pas débouché sur une évaluation de celui-ci avant sa généralisation». Les contours des PIAL «restent dès lors extrêmement flous en pratique, ce qui conduit à un fonctionnement très disparate en fonction des territoires, sans qu'une coordination appropriée n'ait été pensée».

A celà s'ajoutent un certain nombre de PIAL qui "font primer la gestion des ressources humaines sur la réponse aux besoins de l'enfant", avec des "conséquences non négligeables" sur son accompagnement, "la continuité de celui-ci, et, in fine, sur sa scolarisation" mais également "sur des professionnels en souffrance, tiraillés entre les demandes des familles et celles des enseignants, qui finissent par démissionner."

Quel rôle, quel accompagnement?

Claire Hédon détaille pour finir l'inadaptation des modalités d'accompagnement aux besoins des élèves en situation de handicap. Elle a par exemple été alertée de la situation de plusieurs AESH qui n'auraient reçu aucune formation, ni avant leur prise de fonction, ni au cours du premier trimestre de l'année scolaire, contrairement à ce qui était spécifié dans leur contrat, et les AESH interrogé.e.s «sont unanimes sur l'insuffisance de leur contenu, voire l'utilité même de celui-ci».

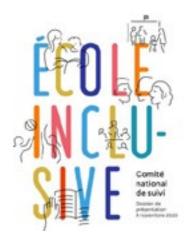
Quant au rôle de l'AESH, il n'apparaît pas comme convenablement défini : "il ressort des situations soumises au Défenseur des droits que les frontières entre le rôle de l'AESH et celui de l'enseignant sont souvent poreuses."

Les AESH rencontrent encore des difficultés "pour trouver leur place au sein des équipes pédagogiques, en raison le plus souvent d'une méconnaissance de leur rôle par celles-ci, de l'absence de préparation de ces équipes à accueillir dans leur classe des AESH et de difficultés à articuler leurs interventions sur le terrain." Enfin, en raison notamment du manque d'AESH, de leur emploi du temps réduit et de l'intervention sur plusieurs établissements, "il ne leur est pas permis de participer systématiquement aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) pour coconstruire l'accompagnement des enfants (GEVA-SCO), aux rencontres pluripartenariales et aux rendez-vous avec les parents des enfants qu'ils accompagnent."

Le rapport "L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap" : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/aesh-2022-num-access.pdf

Les besoins des élèves doivent être évalués (CNSEI)

Le budget alloué à l'école inclusive prévu par la loi de finances 2022 sera de 3,5 milliards d'euros, soit 211 millions d'euros de plus que l'année précédente, indique le MEN à la suite de la réunion du comité national de suivi de l'école inclusive qui a eu lieu lundi 25 juillet pour préparer de la rentrée scolaire 2022.



En présence des membres du comité de suivi, les ministres (Éducation nationale et Jeunesse ; Solidarités, Autonomie et Personnes handicapées ; déléguée aux Personnes handicapées) ont présenté leur feuille de route partagée qui a pour objectifs de renforcer les espaces de concertation au niveau national et mieux piloter l'action sur les territoires, garantir l'adaptation des projets personnalisés de scolarisation et poursuivre les actions de formation des personnels.

Ainsi à la rentrée 2022, ce sont plus de 430 000 élèves en situation de handicap qui seront accueillis dans les établissements scolaires (1er et 2nd degrés), "un nombre qui a triplé en moins de 15 ans". Seront également scolarisés 67 000 élèves en établissement hospitalier ou en établissement médico-sociaux.

Dans le détail, 303 nouveaux dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) seront créés, pour un total de 10 272 unités. 84 nouveaux dispositifs pour les enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) de type unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) et unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA), seront créés à la rentrée 2022 afin de "poursuivre les objectifs de la stratégie nationale autisme et troubles du neuro-développement". La création d'unités d'enseignement pour les enfants polyhandicapés, non chiffrées, est également évoquée.

Le CNSEI rappelle que parmi ses priorités figure en premier lieu la situation des 120 000 AESH qui ont permis la scolarisation en milieu ordinaire de près de 410 000 enfants en situation de handicap à la rentrée scolaire 2021. Avec un nombre d'AESH en augmentation constante, "les efforts budgétaires ont été consentis, cette année comme les précédentes, pour obtenir les postes d'AESH nécessaires : les recrutements sur l'année 2021-2022 se sont réalisés dans de bonnes conditions, et il y aura 4 000 emplois d'AESH de plus à la prochaine rentrée." Par ailleurs, "des mesures ont été prises pour améliorer la situation économique des accompagnants, réduire leur précarité, stabiliser leur situation et rendre ce métier plus attractif", alors qu'un travail «sera mené, en lien avec les collectivités territoriales, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'aller vers un temps de travail plein».

Autre priorité, le comité national de suivi de l'école inclusive souhaite voir mise en place une "réflexion sur le fonctionnement de l'inclusion scolaire dans son ensemble" afin "de mieux rapprocher les besoins des élèves et les capacités pour y faire face", ce qui passera par une évaluation des besoins des élèves, des accompagnements et des adaptations pédagogiques car si "chaque situation est unique, et évolutive", pour réussir "certains élèves ont uniquement besoin d'un investissement pédagogique particulier, différencié, adapté".

Enfin, les ministres soulignent leur "volonté de conforter" la coopération étroite entre le secteur scolaire et le secteur médico-social, même si celle-ci est décrite comme "déjà en oeuvre partout sur le territoire pour faciliter l'accès à l'école des élèves".

Concernant le dialogue avec les familles, est rappelé que les élèves sont reçus à la rentrée lors d'un entretien d'accueil entre les familles, l'enseignant et l'AESH (le cas échéant) pour "échanger sur les modalités de scolarisation mises en oeuvre pour l'année scolaire", et qu'un livret numérique parcours inclusif a été mis en place afin d'améliorer les liens entre les acteurs de l'accompagnement de l'élève. Le numéro vert qui permet aux familles de joindre toute l'année une cellule départementale ou nationale a permis à la cellule nationale de traiter plus de 4 000 "situations" cette année.

LE PASSEPORT «EDUC DROIT»

Un passeport "Educ Droit" expérimenté dans 5 académies pour les élèves de 3ème.

Une annonce du Ministre Pap Ndiaye en date du 18 juillet dernier : la mise en place de l'expérimentation d'un passeport d'éducation au droit, sur le modèle du pass "éducfi" (éducation à la finance) qui sera expérimenté dès la rentrée prochaine pour des élèves de 3ème dans cinq académies avant une éventuelle généralisation en 2023 ou 2024. Il s'agit d'un "module resseré qui permet l'intervention de professionnels, de magistrats ou d'avocats, ou éventuellement de visites de terrain dans une salle d'audience, ou chez la défenseur des droits" notamment pour "faire découvrir l'importance des questions de droit dans la vie citoyenne".

"Il faut démystifier le rapport justice/citoyens, donner aux élèves un accès plus direct, plus 'physique' au droit, par exemple avec la visite de tribunaux". "L'EMC est le parent pauvre de l'Histoire-Géographie". "On ne connaît pas de juges, on ne connaît pas de magistrats dans la vie de tous les jours". C'est à travers les mots de 15 citoyens, invités à échanger sur le thème de l'éducation dans le cadre des Etats généraux de la justice, qu'ont été abordées les thématiques de l'accès au droit pour les mineurs, l'incarnation de l'enseignement du droit, l'âge de la sensibilisation à l'école... et que les ministères de l'Education nationale et de la justice entendent désormais traiter de concert.



Un partenariat qu'Eric Dupont-Moretti juge nécessaire pour "mieux enseigner la justice, et l'enseigner davantage", alors que le droit subit un "déficit d'information" quant à son fonctionnement. Soulignant l'importance d'un "enseignement des grands principes", il a rappelé la loi du 22 décembre 2021 sur la confiance dans l'institution judiciaire qui permet de filmer des audiences et d'avoir "de la pédagogie" en la matière.

Le garde des Sceaux a également évoqué la possibilité, actuellement en discussion et dans le cadre du "passeport educ droit", de mettre à disposition de l'Education nationale des jeunes avocats ou magistrats dans les classes pour qu'ils racontent leurs métiers. Cette découverte des métiers du droit, Pap Ndiaye l'envisage de même avec la 1/2 mensuelle qui verra le jour pour les élèves de 5ème à la rentrée prochaine.

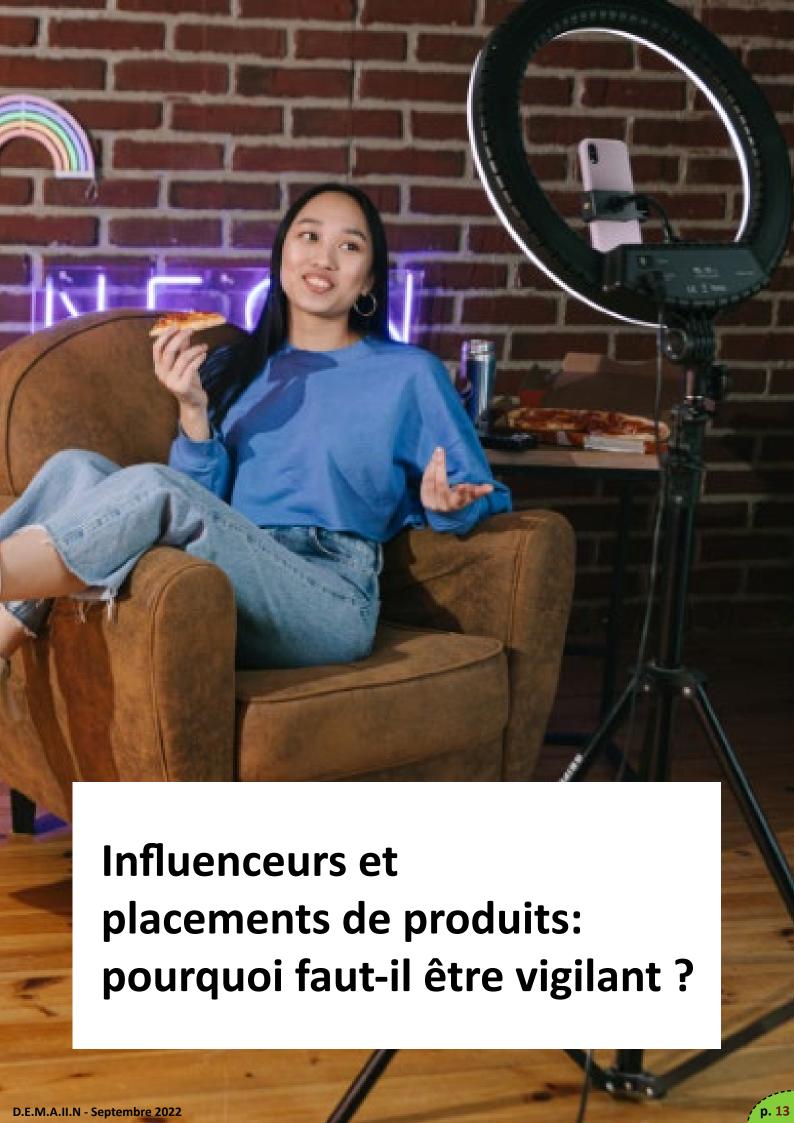
Les programmes d'EMC, qui jouent traditionnellement le rôle d'éducation au droit, sont pour lui "assez consistants", mais le ministre de l'Education nationale avoue qu'ils ne sont "pas très pratiques, pas palpables". S'il considère qu'il n'est pas forcément opportun d'avoir des juristes professionnels pour transmettre cet enseignement, il indique qu'il faut regarder la réalité de l'EMC au-delà des programmes et que celle-ci est "parfois la variable d'ajustement" et "pas toujours au niveau de ce que nous préconisons".

Il ajoute cependant veiller à ce que le poids hebdomadaire des apprentissages d'un collégien ne soit pas trop lourd. Il estime qu'il n'est d'ailleurs pas seulement question de l'apprentissage des valeurs (le "catéchisme républicain") mais de faire comprendre quelles sont les finalités du droit. Un droit qui doit être approprié par l'élève, et qui ne sert pas uniquement à sanctionner, une justice en somme "plus positive" qui est là pour aider les citoyens.

Pap Ndiaye évoque un "beau projet citoyen et politique". Il considère que ce qui est "faisable" est de montrer aux élèves "à quel point le droit n'est pas abstrait ou simplement réservé à quelques personnes" mais utile pour la vie citoyenne, afin qu'il soit mieux saisi, plus familier, car il est "indispensable si l'on veut exercer ses droits, tout simplement d'avoir une connaissance des institutions de justice, du droit en général".

Le ministre de l'Education nationale a enfin évoqué l'ouverture de la palette des stages de 3ème aux secteurs juridiques, ainsi que l'éducation au numérique (haine en ligne, cyberharcèlement), qu'il souhaite voir renforcée.

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022



Un influenceur, c'est quoi?

«Au quotidien, être influenceur consiste à construire son image de marque, se constituer une communauté ciblée de followers et à l'entretenir en publiant des contenus adaptés et cohérents avec la personnalité de l'influenceur ou de la marque. L'authenticité des propos et des contenus a beaucoup de valeur pour la communauté.

L'influenceur doit ainsi créer du contenu (photos, vidéos, commentaires, etc.) qui lui correspond et mettre au point une stratégie et un plan de publication pour les réseaux sociaux : nombre de posts par jour, horaires de publication, etc. Au-delà du métier, le principal capital de l'influenceur est la confiance. Il doit être actif sur le web afin de fidéliser et communiquer avec les internautes, mais aussi favoriser un fort taux d'engagement au sein de sa communauté. Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok ou encore Twitter sont ses principaux outils de travail, grâce auxquels il peut analyser les vues, les like, les partages, les liens mais aussi les clics. Parfois, l'influenceur peut également posséder un blog ou une chaine YouTube.



Du micro-influenceur à l'influenceur reconnu

Il existe deux types d'influenceurs : les célébrités aux millions d'abonnés et les micro-influenceurs et nanoinfluenceurs.

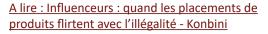
Pour choisir un influenceur, les entreprises sont attentives à la popularité et à l'engagement de la communauté. Plus un influenceur aura de contenus, d'abonnés et d'engagement, plus les agences viendront vers lui pour construire des relations gagnant-gagnant avec leurs clients.



Du micro-influenceur à l'influenceur reconnu

L'influenceur monétise son audience pour pouvoir dégager un revenu mensuel. Il n'a pas de rémunération fixe, il est payé en fonction de ses partenariats (avec les marques), du nombre de posts, dans lesquels, généralement, apparaissent les fameux placements de produits, de l'engagement de sa communauté et des commissions qu'il touche sur ses ventes (s'il est sponsor).»

Article complet de Studyrama à lire ici.







Les réseaux sociaux, un vecteur d'arnaques

La vulnérabilité des consommateurs et des entreprises face à des manoeuvres frauduleuses s'est accrue avec la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de la Covid 19. Il est essentiel de maintenir une vigilance permanente en rappelant les attitudes réflexes qu'il convient d'adopter pour déjouer de potentielles arnaques.

Cette vigilance doit particulièrement s'exercer sur les réseaux sociaux. Plus de 16 millions d'utilisateurs actifs sur Snapchat chaque jour en France ; 46,4 millions d'utilisateurs actifs sur Facebook par mois : ces chiffres illustrent l'importance et la démocratisation des réseaux sociaux au sein de la société. Les rencontresentre délinquants ou le recrutement decomplices, de « mules » financières ne se fontquasiment plus en physique mais sur cesréseaux, y compris pour l'accompagnement à l'ouverture de comptes. Ils sont devenus de véritables « hypermarchés » de la vente de produits frauduleux, favorisant l'anonymat ou l'usurpation d'identité, et plus généralement des plateformes incontournables pour les activités délictuelles, dont les escroqueries.

La crise sanitaire a accéléré la dématérialisation et multiplié les opportunités d'une délinquance qui exploitait déjà le potentiel du numérique. C'est pourquoi les réseaux sociaux sont devenus des points d'entrée majeurs pour les arnaques.

Compte-tenu de leur utilisation massive et quotidienne, ces réseaux représentent désormais un des principaux vecteurs de promotion et de publicité pour des produits et services parfois frauduleux qui font de nombreuses victimes.

Les réseaux sociaux ciblent notamment une population très jeune, qui peut se laisser séduire plus facilement, entre autres, par des promesses d'argent facile.

Guide de prévention contre les arnagues







Le développement de la numérisation a ouvert un nouveau champ pour les escrocs. Les futures victimes sont approchées par des publicités sur internet, sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, etc.) les amenant à divulguer, via des formulaires internet, des données personnelles qui seront utilisées pour mieux manipuler la victime.

Ces escroqueries sont multiples et variées : de type Ponzi telles que la proposition de formation au «trading» professionnel ; des offres de faux crédits faciles à un taux attractif, des livrets d'épargne, d'investissement dans des placements « atypiques» ou «alternatifs» (forex, crypto-actifs, EHPAD, parking, etc.), toujours présentés comme « sûrs » et «rentables». Dans de très nombreux cas, les escrocs usurpent l'identité d'une société ou d'une institution existante.

On observe aussi le pullulement de faux «bons plans» pour gagner de l'argent facilement, comme l'encaissement de chèques pour le compte d'autrui, ou encore des sollicitations, manipulant la générosité des victimes, pour venir en aide en urgence à quelqu'un ou une communauté en détresse... Les réseaux sociaux permettent aux escrocs de s'adapter et de saisir les opportunités délictuelles découlant des différentes crises (sanitaire, financière, économique, environnementale).

Au gré de l'actualité, de nouvelles opportunités pourraient être saisies par ces derniers en utilisant les réseaux sociaux : escroqueries aux dons pour venir en aide à des populations (Ukraine, catastrophes naturelles) par exemple.

Une vigilance toute particulière est donc recommandée pour tout achat ou souscription à une offre de service promue sur les réseaux sociaux.

Qu'est-ce que le «dropshipping»?

Le «dropshipping» (en français «livraison directe») est un système tripartite où le client (le consommateur) passe commande sur le site internet du distributeur (le commerçant), lequel transmet celle-ci au fournisseur (le grossiste), qui assure la livraison et gère les stocks.

En soi, cette pratique est totalement légale; elle devient frauduleuse quand elle consiste à revendre beaucoup plus cher des produits bas de gamme, achetés à bas coûts à des grossistes à l'étranger, en trompant les consommateurs sur leurs caractéristiques ou leur qualité. Ainsi le cas d'une montre achetée 1,5€, vendue comme une montre plaqué or pour une valeur de 70€ par un commerçant faisant de la publicité sur les réseaux sociaux.

Depuis plusieurs années, les «influenceurs», ces personnalités issues du monde de la télé-réalité ou des médias en ligne, font la promotion de ce type de produits, dont ils vantent parfois les particularités «made in France» ou «bio» alors que ces objets sont vendus sur les sites marchands chinois Wish ou Ali Express 70 voire 100 fois moins cher. Ils lancent alors des plateformes de e-commerce, très faciles à mettre en place sur internet, qui leur assurent de généreux bénéfices sur les ventes.

Le consommateur, n'étant pas informé de l'origine des produits, est alors trompé. Le service après-vente sur ces produits est inexistant, puisque les commerçants ne prennent pas en charge le suivi des produits, et que les grossistes restent inconnus par les clients.

Source : <u>Sénat</u>.



Qu'est-ce que le «dropshipping», cette pratique qui fait passer pour des bons plans des produits vendus deux fois leur prix ? - LCI

Les obligations du vendeur

Le professionnel vendant à distance doit communiquer au consommateur, préalablement à la conclusion de la vente plusieurs informations, en langue française, de manière lisible et compréhensible, parmi lesquelles :

- l'identité et les coordonnées du vendeur ;
- l'information sur la date de livraison du bien ou d'exécution du service ;
- les caractéristiques des produits ou services proposés ;
- le prix en euros toutes taxes comprises ;
- l'information sur les garanties légales et contractuelles ;
- les conditions, les délais et les modalités d'exercice du droit de rétractation.



Achat sur internet : quelques conseils

1. Vérifiez l'identité du vendeur

Avant toute commande, il est recommandé de contrôler que le site internet sur lequel vous naviguez n'est pas seulement une façade mais qu'il y a bien une entreprise réelle derrière celuici. Les vendeurs en ligne sont tenus de mettre à la disposition des consommateurs des informations claires et facilement accessibles sur leur identité. Recherchez les mentions légales (nom, dénomination sociale, adresse, les contacts comme un numéro de téléphone ou une adresse électronique). Ces informations, généralement présentes dans les conditions générales de vente, doivent obligatoirement vous être fournies!

• Important : Lorsque vous achetez sur une «place de marché» ou «marketplace», le vendeur n'est pas la plateforme en elle-même mais un vendeur tiers. L'identité du vendeur doit vous être fournie. Soyez particulièrement vigilants!

2. Choisir un site français ou européen

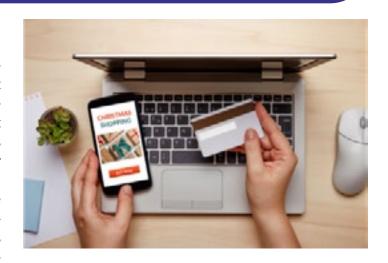
Il est préférable de choisir un site français ou européen plutôt que ceux installés hors de l'Union européenne. En effet, ces derniers n'ont pas toujours une bonne connaissance de la réglementation applicable, présentent des prix qui n'incluent pas toujours les droits de douane et de TVA. Par ailleurs, en cas de litige, vos recours contre des sites étrangers auront peu de chance d'aboutir.

 Attention: Ne supposez pas qu'un site est situé dans le pays indiqué dans son url: «. fr » ne signifie pas forcément que le site est français.

3. Vérifier la e-réputation

Si vous ne connaissez pas le site sur lequel vous naviguez, il est important de vérifier sa eréputation. Cela peut être le cas en entrant le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme « arnaque ».

• Attention: Certains vendeurs peuvent laisser des faux avis positifs sur leur propre site. Ils peuvent aussi payer des moteurs de recherche pour que leur site apparaisse en haut de page. Diversifiez vos sources d'information pour avoir un avis objectif sur un site.



4. Soyez très attentif à la description des produits

N'achetez pas à l'aveuglette! Puisque vous ne pouvez ni toucher, ni essayer les produits, ni interroger le vendeur, lisez attentivement le descriptif du produit (ne vous contentez pas de la photo!). Vous devez avoir accès à un maximum d'informations sur le produit ou le service acheté: dénomination complète, qualité, taille ou mesures, composition, accessoires fournis, etc. Si la description est floue, passez votre chemin!

• Attention : La pandémie de COVID-19 a conduit à l'émergence de « produits miracles » : lampes ultraviolet susceptibles d'assainir l'air ou de stériliser des masques ou encore huiles essentielles, infusions ou autres compléments alimentaires supposés vous protéger du coronavirus. Ne vous laissez pas abuser par des promesses sans fondements.

5. Faites attention au marketing trop agressif

Certains sites jouent sur un marketing très agressif pour influer sur votre comportement d'achat en induisant un sentiment d'urgence et accélérer votre décision : « offre flash », réduction très forte limitée dans le temps, affichage du nombre de consommateurs connectés simultanément sur le site ou encore compteur des produits encore en stock. Même si une offre est très attractive, prenez le temps de la réflexion et de la comparaison!

Je suis victime, que faire?

- Je suis victime d'une pratique commerciale frauduleuse sur internet : Vous pouvez le signaler à la DGCCRF https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf
- Je suis victime d'une tentative escroquerie ou d'une escroquerie ? Vous pouvez signaler ces escroqueries sur la plateforme PHAROS (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements), accessible sur le site www.internetsignalement.gouv.fr.

Cette plateforme, gérée par la police nationale et la gendarmerie nationale, permet notamment de signaler les sites internet dont le contenu est illicite. Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel d'escroqueries, vous pouvez contacter INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, ajouter 0,06€/minute depuis un téléphone mobile), du lundi au vendredi de 9h à 18h. Pour les particuliers, déposez plainte en ligne sur la plateforme THESEE depuis le site www.service-public.fr (rubrique Arnaque sur internet)

A suivre : Vos stars en réalité, un compte qui décrypte le milieu de l'influence, alerte sur les arnaques et donnes des conseils pour les éviter !



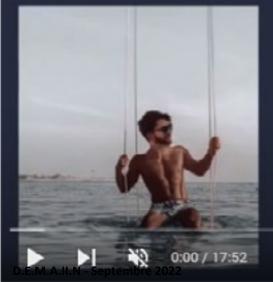
@vosstarsenrealite



Vos stars En réalité

Humoriste et comédien, l'audacieux Jason, de son nom de scène, Mike de son vrai prénom nous donne sa définition d'un influenceur ainsi que sa vision des arnaques en lien avec certains influenceurs.

Les influenceurs sont-ils tous des arnaqueurs ?



Épisode 3 : Jason influenceur













LE PORTRAIT DU MOIS



Le jour, Shina Novalinga est étudiante, mais sur Instagram et TikTok, elle fait vivre sa culture inuit.

C'est principalement à travers des vidéos d'elle-même en train de chanter avec sa mère, Caroline, le chant de gorge inuit, qu'elle s'est fait connaître. Le chant guttural est un style de musique propre au peuple inuit. Il implique deux femmes qui se retrouvent face à face, utilisant leur gorge et leurs respirations profondes pour créer une harmonie hypnotique.

Au Canada, les populations autochtones, ou indigènes, formeraient 4,9% de la population totale, soit plus de 1,6 millions de personnes. Le terme autochtone dans le pays désigne à la fois les Premières Nations, les Métis et les Inuits. C'est dans cette dernière communauté qu'a grandi Shina Novalinga. Originaire de Puvirnituq, un petit village du Nunavik, un territoire situé à l'extrémité nord du Québec, elle vit aujourd'hui à Montréal pour ses études.



@Shinanova

«C'est important pour moi d'éduquer les autres sur ma plateforme parce que peu de gens connaissent notre histoire ou la culture inuite. Elle a toujours été négligée. Mon objectif est de changer cela et de ne pas avoir peur d'en parler (...) Beaucoup de nos pratiques, comme le chant guttural, la chasse, la couture, nos valeurs et notre façon de penser sont encore très présentes et c'est quelque chose dont je suis très fière.»

Pensez-vous que les réseaux sociaux puissent faire progresser les mentalités?

La beauté de TikTok, c'est l'ouverture et l'honnêteté des gens qui composent ce réseau, et la variété du contenu. On y trouve autant de vidéos sérieuses que très drôles. Les créateurs ont la possibilité de s'adresser à leur communauté pour donner des astuces et expliquer des réalités nouvelles. Par ailleurs, ceux qui nous suivent interagissent directement avec nous. Ils nous écrivent immédiatement pour nous dire qu'on vient de leur apprendre quelque chose. Et techniquement, ça ne requiert pas de talent particulier. Pas besoin d'être un as de la vidéo et du montage pour transmettre un message.

Quels sont les aspects les plus fondamentaux de votre culture que la plupart des gens ignorent?

Le chant de gorge est plus qu'un style de musique, c'est un appel spirituel. Et c'est aussi une excellente façon de calmer l'anxiété ou de surmonter un deuil. Avec tout le stress qu'on vit à cause de la pandémie, je trouve important de pouvoir montrer une manière d'accéder à une plus grande sérénité. Nos coutumes vestimentaires et alimentaires ont une grande importance pour moi. J'ai besoin que mes abonnés TikTok sachent que, chez nous, on mange du caribou cru et on porte des fourrures d'animaux, et que tout ça est fait dans le respect le plus total de l'animal. Il y a derrière cela des raisons culturelles et économiques, et une nécessité d'approvisionnement qui normalisent cette façon de faire.

Avez-vous l'impression qu'il est désormais de votre devoir de devenir un véhicule pour votre culture?

Complètement. Il y a une éducation immense à faire, et j'ai envie d'en faire partie. Je compte poursuivre mes études au sein du programme NS Nunavik Sivunitsavut, offert à l'Institut culturel Avataq, à Montréal. Je veux continuer à m'instruire sur la culture, l'histoire, la gouvernance et la langue inuites pour mieux transmettre ce bagage culturel aux autres et revenir le plus possible à mes racines.

Article à retrouver ici, par Clin d'oeil.

DERNIÈRE MINUTE



Le site d'information des professionnels de l'éducation

PIX, Mare Nostrum, attestation de langues... un projet de décret pour la mise à jour des livrets scolaires

Un projet de décret, que notre partenaire ToutEduc s'est procuré, prévoit de modifier les trois annexes de l'arrêté du 4 mars 2020 (<u>ici</u>) concernant le livret scolaire pour les examens du baccalauréat général, technologique, et professionnel, et relatives à la voie générale et aux voies technologiques STAV et hors STAV.

Il a pour objet d'intégrer à sa maquette "les dernières évolutions réglementaires relatives au lycée d'enseignement général et technologique."

Est prévue, pour les trois annexes, une modification des compétences permettant d'obtenir l'attestation de langues vivantes. Alors que celle-ci était délivrée à l'appui de la troisième évaluation commune en langues vivantes, organisée en terminale, désormais "les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B sont chargés d'organiser dans leur classe les évaluations permettant de déterminer le niveau de compétences en langues de l'élève au regard du cadre CECRL (cadre européen de référence pour les langues, ndlr)".

La modification des compétences dans la page du livret scolaire dédiée aux langues vivantes, au sein duquel quatre compétences et un niveau global de langue sont évaluées en fonction des 6 niveaux du CECRL, "permettra aux professeurs d'effectuer une saisie de ces informations, soit dans l'éditeur de notes si celui-ci a obtenu la qualification du ministère, soit directement dans le livret scolaire numérique du lycée (LSL). Cyclades (..) pourra alors délivrer l'attestation de langues vivantes par réception d'un flux informatique de données depuis le LSL."

Il est également proposé d'ajouter aux trois annexes une page dédiée à la mobilité scolaire européenne et internationale "permettant de valoriser dans le livret scolaire le sujet du rapport de mobilité de l'élève, ainsi que la note et les appréciations obtenues lors de l'évaluation orale valant soutenance de ce rapport de mobilité". Les informations nécessaires à Cyclades pour permettre l'inscription de la mention "mobilité européenne et internationale" sur le diplôme du baccalauréat seront également transmises par le LSL.

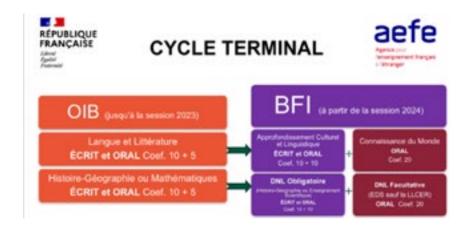


Dans la partie "Engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement", est prévu afin d'assurer la mise en oeuvre du parcours Mare Nostrum (voir <u>ici</u>) et la coordination de la politique académique des langues et cultures de l'Antiquité (dispositions de la note de service du 22 mars 2022, ici), de l'ajouter à la liste existante -artistique, culturel, scientifique, social, sportif-. Cet ajout ne concerne pas l'annexe 3 de la série STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

L'enseignement de spécialité "éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)" sera ajouté à l'annexe 1, relative à la voie générale, à savoir dans le livret des premières et terminales.

Cet ajout de ligne correspond à une mise à jour de la maquette du livret scolaire dans son format papier, alors que "près de 99% des livrets sont transmis au jury via l'application informatique" et que "le développement informatique nécessaire, dans LSL, a déjà été prévu."



Toujours dans l'annexe 1 relative à la voie générale, les enseignements des classes du baccalauréat Français International, BFI (connaissance du monde, approfondisseent culturel et linguistique, la discipline non linguistique, DNL, obligatoire et facultative) sont ajoutés en remplacement des enseignements liés à l'OIB (option international au baccalauréat), suite à la parution de l'arrêté du 6 août 2021 (ici).

Le libellé de ces enseignements inclut également le parcours de l'élève (bilingue, trilingue ou quadrilingue).

Dans l'annexe 2 relative à la voie technologique enfin, sont ajoutés les enseignements optionnels "Langues et cultures de l'Antiquité" (LCA) et "Langue vivante C" (LVC) en première et en terminale, ainsi que "Droit et grand enjeux du monde contemporain" (DGEMC) en terminale uniquement, conformément aux dispositions du décret n° 2022-412 du 22 mars 2022 (ici) et à l'arrêté du 22 mars 2022 (ici).

Pour "mettre en oeuvre des améliorations dans la présentation du livret scolaire", plusieurs modifications sont prévues, à commencer par la modification du libellé de l'enseignement de spécialité de "Sciences de l'ingénieur" (EDS SI) en terminale générale : l'annexe 1 mentionne explicitement le complément de sciences physiques intégré à cet enseignement en terminale.

Le projet d'arrêté propose ensuite la suppression de l'atelier artistique de l'annexe 1 de la voie générale, expliquant que "l'arrêté relatif à l'organisation et aux volumes horaires du cycle terminal des lycées, sanctionné par le baccalauréat général, ne propose pas cet enseignement".

Enfin, serait ajouté le total de points PIX obtenus par l'élève, dans les trois annexes "par cohérence avec la démarche adoptée dans le livret scolaire au collège.



AU CONSEIL DES MINISTRES DU 7 SEPTEMBRE 2022

Pap Ndiaye a présenté une communication sur la rentrée scolaire. A noter qu'il a indiqué que «le transport des élèves, de la responsabilité principale des conseils régionaux, a pu être assuré», malgré «quelques difficultés mineures». Il a également indiqué que «tous les chefs d'établissement ont reçu instruction d'utiliser pleinement les fonds sociaux et (que) les recrutements de psychologues de l'éducation nationale ont été augmentés de 20%». Il a ajouté que le ministère était attentif «aux conséquences pour les élèves de la grève des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)».

DECROCHEURS - JDC - EMPLOI

La journée Défense et Citoyenneté opère un lien entre les décrocheurs et le service Public de l'Emploi - selon la DARÈS.

Avec un taux de 61 %, "les jeunes repérés comme décrocheurs sont, bien plus souvent que les autres jeunes en lien avec le Service Public d'Emploi" avant leur Journée défense et citoyenneté, indique la DARES dans sa dernière note, alors qu'il n'est que de 5 % pour les non-décrocheurs.

Le service statistique du ministère du travail questionne les rapports qu'entretiennent les jeunes décrocheurs avec le Service Public d'Emploi (SPE), avant et après la Journée défense et citoyenneté (JDC) qui permet de les repérer. La JDC est en effet obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française, convoqués entre leur recensement citoyen à 16 ans et leurs 18 ans. Leur situation est évaluée lors de cette journée, et les jeunes non scolarisés et sans emploi, et qui ont au plus le brevet du collège sont désignés comme décrocheurs.



C'est ainsi qu'en 2014, 5 % des jeunes qui ont participé à leur JDC sont considérés comme décrocheurs. En moyenne, souligne la DARES, les décrocheurs réalisent leur JDC plus tardivement, à 18,5 ans (contre 17,5 ans pour les non-décrocheurs), et leur part croît avec l'âge de passage de la JDC. Ils étaient (toujours en 2014), 3 % à avoir 17 ans ou moins, 20 % ont 19 ans et 29 % ont 22 ans ou plus, ce qui "pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes encore scolarisés participent à leur JDC dans la foulée de leur convocation en raison d'un effet d'entraînement avec les jeunes de leur entourage ou parce que la JDC peut être requise pour l'inscription à des examens." A contrario, "les jeunes décrocheurs pourraient retarder leur JDC, et attendre que le besoin s'en fasse ressentir, l'attestation de réalisation de la JDC étant requise pour diverses démarches administratives, comme l'inscription au permis de conduire".

Autre point, parmi les jeunes mineurs lors de leur JDC, 52 % des décrocheurs sont en lien avec le SPE avant leur JDC tandis que parmi les majeurs, constitués en grande partie de jeunes de 18 ans, ils sont 69 % des décrocheurs en lien avec Pôle emploi ou une mission locale (ou les deux). Par la suite, 14 % des décrocheurs commencent à être en lien avec Pôle emploi ou une mission locale dès le mois de leur JDC, un effet qui pourrait venir «de la présentation qui est faite aux décrocheurs des solutions d'aide à l'insertion professionnelle au moment de leur JDC, et à leur éventuelle orientation vers l'une de ces solutions». Cette proportion augmente au fil des mois : les décrocheurs sont 28 % à démarrer un tel suivi dans les trois mois et 49 % dans l'année suivant leur JDC.

Enfin, les jeunes repérés comme décrocheurs suivent plus souvent que les non-décrocheurs un dispositif d'insertion professionnelle dans l'année qui suit leur JDC (18 % contre 12 %).

La note de la DARES <u>ici</u>.



INSERTION PROFESSIONNELLE

Les raisons des réorientations professionnelles post covid des jeunes (CEREQ)





Enquête 2020 auprès de la Génération 2017

La crise sanitaire suffit-elle à expliquer les souhaits de réorientation des jeunes ?

Le confinement aurait "d'autant plus conduit (les jeunes) à revoir son projet professionnel qu'il aurait perturbé la situation d'activité initiale" estime le Cereq dans sa dernière note consacrée aux facteurs de réorientation de la génération 2017.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications explique qu'ils sont plus d'un tiers (35 %), parmi les jeunes sortis de formation initiale au cours de l'année scolaire 2016-2017, à avoir déclaré que la crise sanitaire les avait conduits à repenser leur projet professionnel.

Activité initiale

Pourtant en mars 2020, au moment où la crise sanitaire survient en France, 72 % des jeunes de la génération 2017 sont en emploi, 16 % en recherchent un, 4 % sont en formation ou reprise d'études et 8 % dans une autre situation. Le chômage partiel s'est imposé à 39 % des jeunes de la Génération 2017, et a conduit à un tassement du revenu pour un quart d'entre eux.

Parmi les jeunes en emploi n'ayant pas pu travailler pendant la période, 39 % déclarent avoir envisagé une réorientation professionnelle, contre 23 % de ceux qui ont travaillé autant qu'avant.

Si le niveau de formation a peu joué quant à leur réflexion, il semble en revanche que "les jeunes en recherche d'emploi et les auto-entrepreneurs déclarent bien davantage avoir réfléchi à une réorientation" (respectivement 47 % et 44 % d'entre eux), que les jeunes en emploi (32 %) et seulement les jeunes fonctionnaires (14 %).

Opportunité contrariée

Autre point, parmi ceux de la Génération 2017 en recherche d'emploi au moment du démarrage du confinement, 12 % déclarent qu'ils venaient de trouver un emploi, 8 % qu'ils devaient passer un entretien et 7 % qu'ils avaient une bonne piste. Pour le Cereq, ce sentiment d'"opportunité contrariée" doit être pris en compte pour étudier les facteurs possibles de souhait de réorientation professionnelle.

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

De même pour les jeunes qui, en reprise d'études ou en formation en mars 2020, ont dû les interrompre temporairement (12 % des jeunes concernés) ou définitivement (14 %).

A noter de forts écarts selon la nature de la formation «puisque l'interruption n'a été définitive que dans 4 % des cas quand celle-ci débouchait sur un diplôme de l'Éducation nationale ou un autre diplôme d'État, contre 25 % pour les autres formations (titre professionnel, CQP, habilitation, etc.)».

Ainsi les jeunes en formation en mars 2020 expriment plus souvent un souhait de réorientation lorsque la formation a été interrompue définitivement par le confinement et parmi les personnes en recherche d'emploi en mars 2020, ceux qui déclarent qu'ils étaient sur le point de trouver un emploi avant le confinement sont aussi plus nombreux que les autres à déclarer avoir repensé leur projet professionnel.

Seion la situation d'activité et le statut d'emploi en mars 2020	
Recherche d'emploi	47.9
Formation ou reprise d'inudes	329
Auto entrepreneur	449
EDI employeur public	349
Autre ron salarié	35 %
Autres 600	349
Station	33 9
Autres EDD	329
Contrats aidés	27.9
EDD employeur public	251
Functionnaire	249
Selon l'évolution de situation entre mars à sept. 2020*	
Passă de l'emploi à la recherche d'emploi	551
Restil en recherche d'emploi	50 1
Passé de la recherche d'emploi à l'emploi	41.9
Rest en inactivité	361
Diargement d'emploi	349
Resté dans le même emploi	29.9
Resté en formation ou reprise d'études	27.9
Selon l'évolution du travail pendant le confinement pour les jeunes en emploi en mars 2020	
Na pas travallé pendant le confinement	299
A transité plus	32.9
A travallé moins	34 9
A travellé sutant	23 1
Selon le degré de continuité de la formation pendant le confinement pour les jeures concernés en	nan 2
Pas Cinterruption	281
Suspension puls reprise	31.9
Interruption	55 9
Selon l'était de la recherche d'emploi lors du confinement pour les jeunes concernés en mars	2020
N'étuit pas sur le point de trouver un emploi	-64 9
Était sur le point de trouver un emploi	56.7

Expérience du confinement et inquiétude envers l'avenir professionnel

Le Cereq souligne un "effet de l'expérience du confinement" pour "ceux qui ont connu des situations dégradées ou contrariées par rapport à l'avant-crise sanitaire" qui "tendent davantage que les autres à avoir réfléchi à une réorientation professionnelle du fait de la crise".



Mais selon le centre de recherche, la variable qui, de loin, apparait la plus liée au souhait de réorientation est le degré d'inquiétude par rapport à l'avenir professionnel. 63 % des jeunes qui se disent "très inquiets" sur l'avenir déclarent avoir repensé leur projet professionnel, tandis qu'ils sont 53 % parmi ceux qui se disent "inquiets", et 25 % parmi ceux qui ne sont "pas inquiets". A noter que pour le Cereg, cette relation forte "ne permet pas de conclure à une causalité entre degré d'inquiétude et volonté de se réorienter", mais elle "montre uniquement que les deux tendances vont de pair."

Le Bref n° 424 ici (PDF)

LA MARINE RECRUTE

DANS L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Sur tous les océans et toutes les mers du monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, les marins assurent la sécurité et la protection de l'espace maritime français. En mer, sur terre et dans les airs, nous sommes 39 000 marins mobilisés pour accomplir des missions de renseignement, de prévention, d'intervention, de protection et de dissuasion nucléaire.



Depuis 1967, date de lancement du Redoutable, premier sous-marin nucléaire français, la Marine nationale est l'une des rares au monde à mettre en oeuvre des bâtiments à propulsion nucléaire. Aujourd'hui, toute sa flotte de sous-marins ainsi que le porte-avions *Charles de Gaulle* sont propulsés sur et sous toutes les mers du globe grâce à la puissance de l'atome.

Les armes nucléaires sont quant à elles au coeur de la politique de défense de la France. La Marine y participe activement grâce à la force océanique stratégique, composée 6 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et 4 sous-marins lanceurs d'engins (SNLE), et la force aéronavale nucléaire, opérant depuis le porte-avions grâce à des avions de combat Rafale marine. Pivots de ce domaine stratégique, les marins exerçant dans les métiers du nucléaire allient compétences techniques, prévention et maîtrise du risque.

Riche d'une grande diversité de métiers, la Marine propose aux candidats ayant le goût de la mécanique, de l'électricité ou du nucléaire, d'intégrer des parcours de formation progressifs et adaptés à chacun.

p. 25

DÉCOUVREZ NOS MÉTIERS



Découvrez le portrait de Victor, spécialiste de l'énergie nucléaire



MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE

Garantir l'intégrité et l'efficacité des systèmes.

Vous êtes un véritable « médecin » pour les bâtiments sur lesquels vous embarquez. Vous entretenez les systèmes de propulsion, de production d'électricité, de circulation de l'eau et de l'air, de production de froid et d'énergie hydraulique des sous-marins et du porte-avions *Charles de Gaulle*.

Les métiers :

Opérateur de conduite et de maintenance

Ingénieur mécanicien

Technicien de maintenance en mécanique navale

Mécanicien de quart

Officier propulsion

MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Alimenter le bâtiment.

Maître de l'énergie, vous êtes celui qui rend possible la navigation. Vous êtes chargé de produire, distribuer et stocker l'électricité générée par la chaufferie nucléaire. Parmi vos principales missions figurent le suivi de l'isolement, la maintenance prédictive, la thermographie et le dépannage.

Les métiers :

Opérateur de conduite et de maintenance en électricité

Electrotechnicien de quart

Ingénieur énergie propulsion





EXPLOITATION DU NUCLÉAIRE

Maîtriser toute la chaîne de l'énergie.

Vous êtes garant du cycle global de l'énergie sur le bâtiment. Vous pilotez la chaufferie nucléaire et l'appareil propulsif. Vous êtes aussi responsable des installations de production, de distribution et de stockage de l'énergie électrique, en mer comme à quai.

Les métiers :

Opérateur de conduite réacteur

Superviseur chaufferie ou machine

Instrumentiste chaufferie ou machine

Chimiste

Ingénieur de quart

Chef d'équipe d'exploitation du réacteur

CONDUITE DES SYSTÈMES D'ARMES

Maintenir les installations et leur sécurité.

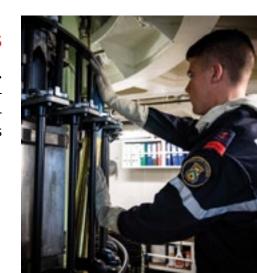
Grâce à vos soins constants, les systèmes de dissuasion nucléaire sont en parfaite condition opérationnelle. Vous assurez la maintenance de toutes les installations liées aux systèmes d'armes. Vigilant, vous veillez à la sécurité des armes de dissuasion ainsi qu'au respect de la réglementation et des procédures.

Les métiers :

Mécanicien des armes stratégiques

Electricien d'armes

Mécanicien d'armes



VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

98% des marins spécialisés dans le nucléaire sont embarqués. Parmi ces marins, 85% sont affectés dans les forces sous-marines (FSM) et 15% sur le porte-avions nucléaire (PAN).

LE PORTE-AVIONS CHARLES DE GAULLE

Avec son poids équivalent à celui de quatre tours Eiffel et sa longueur équivalente à 1,5 TGV, le *Charles de Gaulle* est un géant des mers. Propulsé par deux chaufferies nucléaires de 150 MW, il est capable de parcourir 1000 km par jour et a réalisé plus de 23 tours du monde depuis sa mise en service en 2001! Ce porte-avions constitue la pièce centrale du groupe aéronaval composé d'une escorte de frégates, ravitailleurs et sous-marins, du groupe aérien embarqué (Rafale, Hawkeye et hélicoptères) et d'un état-major embarqué. Il permet à la France de déployer une force aéromaritime à la fois loin et longtemps. Plus de 2000 marins sont embarqués en permanence sur le *Charles de Gaulle*.



SOUS-MARINS NUCLÉAIRES LANCEURS D'ENGINS

Ces quatre mastodontes assurent en alternance la dissuasion nucléaire 365 jours par an. Tapis dans l'océan, indétectables, ils sont propulsés par un réacteur nucléaire et dotés de 16 missiles portant chacun plusieurs têtes nucléaires. Forts de plus de 40 000 jours passés sous toutes les mers du globe depuis 1972, les quatre SNLE sont chacun armés par un équipage de 110 marins qui y cohabitent pour mener à bien cette mission stratégique.

LES SOUS-MARINS NUCLÉAIRES D'ATTAQUE

Au nombre de six, ils sont déployés en Méditerranée, en Atlantique ou encore en Océan indien. Ces sous-marins constituent, par leur discrétion et leur endurance, un atout majeur dans le soutien des SNLE, du porte-avions et pour le recueil de renseignement. Conçus pour naviguer 220 jours par an et embarquer 70 hommes, ils sont propulsés par un réacteur nucléaire.

Vous souhaitez en savoir plus?











Qu'est ce que la Compagnie d'Honneur des Marins de Paris (CHMP) ?

Installée sur la base Marine Commandant Millé à Houilles, la CHMP est composée d'une trentaine de jeunes marins. Cette compagnie assure le service d'honneur lors de cérémonies militaires (visites d'autorités, prises d'armes, etc.).

67 Rue de Buzenval 78800 Houilles

Comment intégrer la CHMP?

Il existe trois cas de figure :

- Demande initiale : un candidat externe peut demander à intégrer directement la CHMP.
- Demande à la suite d'un échec FUS : seul le référent* peut demander l'intégration du jeune.
- Demande à la suite d'un échec toute autre spécialité : proposition de l'état-major ou du référent.

Dans tous les cas de figure, les candidats doivent passer un entretien d'information puis de motivation avec le référent CHMP.

CHIFFRES

75% des matelots de la CHMP souhaitent devenir fusiliers marins lors de leur engagement

6 MOIS de formation avant d'être prêt.

25% souhaitent intégrer d'autres spécialités! (mécanicien, agent de restauration...)

15 départs depuis le début 2022 par réussite aux épreuves de spécialités.

3/4

Matelot Enzo Suivant la formation de la CHMP

depuis le 18/10/21 Année d'engagement : 2021.

Diplôme : Baccalauréat professionnel Systèmes électroniques et numériques

Pourquoi la Marine et pas une autre armée ? Il s'agit d'une armée de spécialistes, il est donc plus facile d'y trouver sa voie.

Pourquoi avoir choisi d'entrer en tant que matelot et pas en tant qu'officier-marinier ? Je souhaite gagner en légitimité et ensuite exercer en tant que chef d'équipe en ayant une expérience me permettant de comprendre mes subordonnés.

Qu'est-ce que la CHMP vous apporte ? J'ai intégré la CHMP après un échec aux évaluations, cela m'a permis d'intégrer la Marine malgré tout et de gagner en connaissances tout en étant dans une bonne ambiance. J'ai pu mieux préparer l'aspect sportif et psychologique. Cela m'a permis d'être pris pour un contrat de QMF4 matelot fusilier marin à partir de la rentrée.

Quelles sont les qualités d'un bon candidat fusilier marin ? Être rustique, avoir une bonne capacité d'adaptation et aimer l'esprit de corps.

Avantages ? Solde : 1380 € / mois Contrat de 2 ans Logé et nourri

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Choisir un métier de la transition écologique, c'est aussi s'engager !

Changement climatique, biodiversité, énergie, ressources naturelles... autant de défis urgents à relever! Et contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas que l'affaire de quelques secteurs d'activité qui seraient plus concernés que les autres par ces enjeux. Tous les secteurs professionnels et tous les métiers sont concernés et ont un rôle à jouer dans la transition écologique. C'est même une condition pour y parvenir!

Les métiers de la transition écologique connaissent l'une des plus fortes dynamiques du marché. Cette création d'emploi se fait dans des domaines aussi variés que le bâtiment, le transport, la ville, l'économie circulaire, l'éducation, l'industrie, la finance, etc. Aussi, quelle que soit votre cursus, des voies de formation existent pour aller vers ces métiers porteurs de sens !

Le souci croissant de préserver et protéger la planète crée de nouvelles opportunités d'emploi et des métiers nouveaux dans tous les secteurs de l'environnement et de l'énergie. Tels que le développement durable, la gestion des ressources naturelles, la transition écologique, énergétique. La fonction publique embauche un grand nombre d'agents publics spécialisés dans l'environnement et l'énergie : technicien d'assainissement, écologue, agent municipal environnement et propreté urbaine, jardinier, agent des espaces verts...



Article: S'orienter dans la transition écologique après le lycée, à consulter ici.

Ces métiers en mutation, ce sont les métiers verts et verdissants, dont l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) nous donne la définition.

- Les métiers verts sont les métiers existants ou nouveaux, dont la finalité et les compétences mises en oeuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.
- Les métiers verdissants sont les métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles briques de compétences pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier.

Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED)

La Fondation UVED (Université Virtuelle Environnement & Développement durable) favorise le libre accès au savoir, à l'éducation et à la formation dans le domaine de l'Environnement et de la Transition écologique.

UVED apporte un complément pédagogique aux formations des établissements d'enseignement supérieur; elle met librement à disposition des compléments de cours directement utilisables par les étudiants et des e-contenus à utiliser par les enseignants et les enseignants-chercheurs comme supports ou comme compléments à leurs enseignements.

UVED aide les établissements à intégrer les enjeux environnementaux et de transition écologique dans les enseignements et à outiller les enseignants pour qu'ils se forment et puissent former au mieux leurs étudiants à ces enjeux, quelle que soit leur filière.

Au-delà de cette mission, et afin de démocratiser l'accès au savoir, UVED produit et coordonne également des MOOC (cours en ligne gratuits et ouverts à tous) qui s'inscrivent dans une démarche pluri-établissements, pluri-acteurs, pluridisciplinaires et pluri-partenaires en vue de sensibiliser, d'éduquer, d'informer et de former, gratuitement, un très large public autour de grands défis sociétaux et problématiques environnementales.

https://www.fun-mooc.fr/fr/etablissements/universite-virtuelle-environnement-et-developpementdurable-uved/

TRAVAILLER POUR L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME)

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Engagée depuis 30 ans dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME est résolue à faire bouger les lignes pour bâtir une société plus sobre et solidaire en étant au service de tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens) pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'ADEME recrute principalement dans les 7 familles de métiers suivantes :

les métiers liés à nos domaines d'expertise (énergies renouvelables, air et bruit, bâtiment, mobilité et transports, urbanisme et aménagement, sols pollués, déchets, consommer et produire autrement, développement durable, économie circulaire, changement climatique) : ingénieur·e thématique, ingénieur·e territorial·e, économiste, sociologue, chargé·e de mission international, chargé·e d'affaires, conseiller·ère scientifique et technique, etc.

les métiers liés au numérique et à l'environnement de travail : chef·fe de projet numérique, informaticien·ne, chef·fe de projet environnement de travail, technicien·ne, etc.



les métiers du management : directeur·rice, chef·fe de service, directeur·rice régional·e, etc.

les métiers supports juridiques et financiers : juriste, acheteur·euse, contrôleur.euse de gestion, etc.

les métiers administratifs : assistant e technique, gestionnaire administratif budgétaire et comptable, etc.

les métiers de la communication et de la formation : chargé·e de communication, chargé·e de formation, etc.

les métiers des ressources humaines : chargé∙e de ressources humaines, chargé∙e de recrutement, etc.





L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Provoquer la pluie ? Les Émirats veulent y croire

Pratiqué depuis près d'un siècle — notamment aux États-Unis, dans l'espoir de tapisser les pistes de ski de neige, en Chine ou en Asie du Sud-Est, pour éliminer la brume de la saison sèche —, l'ensemencement des nuages a une efficacité qui reste cependant à prouver, certaines études sur le sujet ne s'étant pas révélées concluantes.

Mais "les Émirats espèrent que cela fonctionne". Certaines années, les précipitations ne dépassent pas les 100 millimètres de pluie. L'eau potable des Émirats provient majoritairement de la mer, si bien que le pays produit l'équivalent de 14 % de l'eau dessalée du monde.

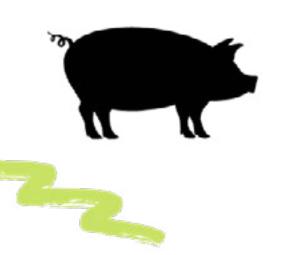
Lire l'article complet ici.



Environ 24 millions de cochons sont élevés et abattus en France. 95 % d'entre eux sont élevés en système intensif : ils vivent entassés sur un sol en béton recouvert d'excréments, sans paille et sans accès à l'extérieur. Ces conditions de vie déplorables entraînent des troubles du comportement et des blessures, souvent mal ou pas soignées.

Les truies quant à elles sont enfermées dans des cages si petites qu'elles ne peuvent pas se retourner, durant une partie de leur gestation et de la mise bas — ce qui représente près de 6 mois par an ! Les porcelets sont mutilés à vif (coupe des queues, des dents et des testicules), et ceux jugés chétifs et donc non rentables sont violemment claqués sur une surface dure pour être tués (technique appelée le « claquage »).

Lire l'article de l'association L214 ici.



Il faut interdire les jets privés

Face à l'interdiction des jets privés demandée par le député Julien Bayou, avec laquelle est d'accord Greenpeace, Clément Beaune, ministre délégué aux Transports, a pris la parole cet été en affirmant dans le journal Le Parisien : "Je pense qu'on doit agir et réguler les vols en jet privé".

Pour Greenpeace, ce sont les secteurs et les grandes entreprises polluantes, ainsi que les ménages les plus aisés qui ont une empreinte écologique bien supérieure, qui doivent être mis à contribution en priorité pour réduire leur impact sur l'environnement.

Lire l'article complet ici.

L'Assemblée générale de l'ONU déclare que l'accès à un environnement propre et sain est un droit humain universel

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le jeudi 28 juillet 2022 une résolution historique déclarant que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel.

Sur les 169 pays membres présents et participants à l'assise, 161 ont voté pour et 8 se sont abstenus, à savoir la Chine, la Fédération de Russie, le Bélarus, le Cambodge, l'Éthiopie, l'Iran, le Kirghizistan et la Syrie.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, s'est félicité de cette décision «historique ». Selon lui, cette évolution marquante démontre que les États Membres peuvent s'unir dans la lutte collective contre la triple crise planétaire que sont le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.

« La résolution contribuera à réduire les injustices environnementales, à combler les lacunes en matière de protection et à donner des moyens d'action aux personnes, en particulier celles se trouvant dans des situations vulnérables, notamment les défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, les enfants, les jeunes, les femmes et les peuples autochtones », a-t-il déclaré dans un communiqué publié par le bureau de son porteparole.

M. Guterres a ajouté que cette décision aiderait également les États à accélérer la mise en oeuvre de leurs obligations et engagements en matière d'environnement et de droits de l'homme.

« La communauté internationale a accordé une reconnaissance universelle à ce droit et nous a rapprochés de sa concrétisation pour tous », a-t-il déclaré.

Le chef de l'ONU a toutefois souligné que l'adoption de la résolution n'était « qu'un début » et a exhorté les nations à faire de ce droit nouvellement reconnu «une réalité pour tous, partout».

Une triple réponse aux trois crises

Comme l'a mentionné le Secrétaire général des Nations Unies, le droit nouvellement reconnu sera cru-

cial pour affronter la triple crise planétaire.

Il s'agit des trois principales menaces environnementales interdépendantes auxquelles l'humanité est actuellement confrontée : le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité, toutes mentionnées dans le texte de la résolution. Chacune de ces crises a ses propres causes et effets qui doivent être résolus si nous voulons avoir un avenir viable sur Terre.

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus évidentes : intensité et gravité accrues des sécheresses, pénurie d'eau, incendies de forêt, élévation du niveau des mers, inondations, fonte des glaces polaires, tempêtes catastrophiques et déclin de la biodiversité.

Parallèlement, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution atmosphérique est la principale cause de maladie et de décès prématuré dans le monde, plus de sept millions de personnes mourant prématurément chaque année à cause de la pollution. Enfin, le déclin ou la disparition de la diversité biologique - qui comprend les animaux, les plantes et les écosystèmes - a des répercussions sur l'approvisionnement en nourriture, l'accès à l'eau potable et la vie telle que nous la connaissons.

Lire l'article complet <u>ici</u>.



COMMENT LES GUERRES IMPACTENT-ELLES DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT ?

Si l'on reconnaît souvent l'impact des conflits armés sur l'environnement naturel, on en sous estime fortement l'importance.

Utiliser l'environnement naturel comme arme

Conflit et dégradation de l'environnement ont toujours été étroitement liés. Le droit international humanitaire interdit d'utiliser l'environnement naturel comme arme. Autrement dit, il interdit de porter délibérément atteinte à l'environnement naturel – notamment de détruire des ressources naturelles et de recourir à des techniques de modification de l'environnement, d'utiliser des herbicides, par exemple, qui bouleversent l'équilibre écologique d'une région.

Lorsqu'on met le feu à des champs de pétrole, ce sont des millions de tonnes de dioxyde de carbone qui sont libérées dans l'atmosphère, et le bétail et d'autres animaux meurent victimes du pétrole brut qui se répand dans l'environnement. Un tel incendie peut contribuer aussi au dérèglement climatique en rejetant dans l'atmosphère quantité de gaz à effet de serre.

Déclin des espèces animales et végétales aux points névralgiques pour la diversité

Le fait d'utiliser l'environnement naturel comme arme ou de s'attaquer directement à lui peut causer d'énormes dégâts. Cependant, la plupart des atteintes portées par les conflits à l'environnement sont des dommages collatéraux. Par exemple, les attaques dirigées contre des objectifs militaires entraînent souvent une dégradation de l'environnement, et les activités dont vivent les combattants, comme le braconnage, sont nuisibles elles aussi.

Pendant la guerre civile au Mozambique, qui a duré 15 ans, le parc national de Gorongosa a perdu plus de 90 % de ses animaux. Les buffles africains sont passés d'une population de 14 000 individus à 100, et les hippopotames de 3 500 à 100. De 2 000 individus, la population des éléphants est descendue à 200, car leur chair servait à nourrir les soldats et l'ivoire était vendu pour financer l'achat d'armes, de munitions et de fournitures.



L'après-conflit et ses retombées sur la déforestation

N'importe quel facteur – même un conflit armé – qui pousse les gens à quitter une zone peut être cependant bénéfique pour la vie sauvage ou les écosystèmes en préservant pour un temps cette zone des conséquences du développement.

En période de conflit, des groupes armés s'emparent parfois de zones rurales ou boisées où ils sont à couvert et dont ils peuvent faire leur base. La population locale ne peut ni s'y installer ni les exploiter. Mais lorsque cessent les combats, rien ne l'empêche plus d'exploiter des ressources naturelles qui lui étaient auparavant inaccessibles. Aussi est-il vital, lorsqu'une société passe de la guerre à la paix, de prendre des mesures pour limiter le déboisement et prévenir un usage excessif des ressources naturelles

Air pollué, sols contaminés, forêts coupées... La destruction de l'environnement se poursuit en Ukraine en raison de l'invasion russe. Un premier bilan difficile à quantifier pour l'activiste Yehor Hrynyk: le mouvement écologiste est en berne.

A lire ici.

INITIATIVE

En Iraq, Mossoul se reconstruit en recyclant les débris du conflit avec Daech

Cinq ans après la fin du conflit mené par Daech en Iraq, les Nations Unies ont créé un centre de recyclage des débris à Mossoul. Il a été remis ce jeudi aux autorités municipales pour un fonctionnement continu et durable.

Ce site est le fruit d'une coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Agence de l'ONU pour les migrations (OIM), avec le financement du gouvernement japonais.

L'ouverture de ce premier centre de recyclage des débris à Mossoul contribue à nettoyer les dégâts environnementaux du conflit. Selon l'ONU, la remise du centre de recyclage des débris de Mossoul marque une étape importante dans la gestion durable d'énormes volumes de débris - estimés à 55 millions de tonnes - créés par le conflit avec Daech. Elle ouvre également la voie au recyclage des déchets de construction et de démolition courants. Depuis 2017, le PNUE aide l'Iraq à nettoyer les énormes volumes de débris créés par le conflit avec Daech.

Au départ, il s'agissait de réaliser des évaluations techniques et des ateliers de planification avec ONU-Habitat, puis de concevoir et de mettre en oeuvre des projets pilotes de recyclage des débris pour soutenir les retours à Mossoul, Kirkouk et dans d'autres zones touchées par le conflit.

Plus de 10.000 tonnes de débris recyclés

Jusqu'à présent, plus de 10.000 tonnes de débris ont été transformées en agrégats de construction recyclés. «Ce projet important a permis la gestion durable des énormes quantités de débris de conflit et la restauration des zones libérées d'une manière écologiquement durable», a déclaré, dans un communiqué, le Ministre iraquien de l'environnement, Jasim Abdulazeez Humadi.

Les matériaux recyclés sont principalement utilisés dans la construction de routes, des blocs de béton et les bordures de trottoir. Et grâce au projet de recyclage des débris, près de 25.000 tonnes de débris ont été récupérées et triées, dont environ la moitié a été broyée en agrégat recyclé.

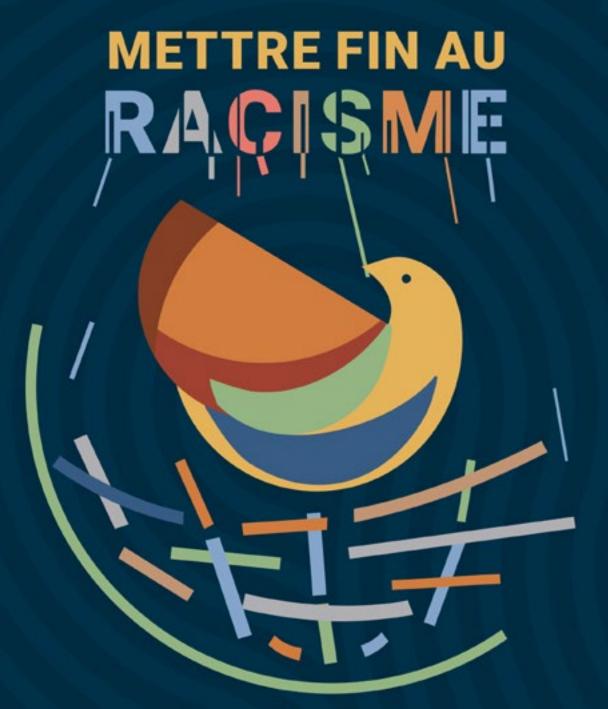
«En réduisant les déchets, en stimulant l'innovation et en créant des emplois, le recyclage des débris crée également une importante opportunité commerciale», a t-il ajouté. En effet, le projet a permis de créer 240 emplois, dont 40 pourvus à des femmes, grâce à des programmes de travail contre rémunération ciblant les personnes vulnérables.

Forte de cette expérience, l'ONU a déjà mis en place deux autres opérations de recyclage de débris, à Sinjar et Hamdaniya, dans le gouvernorat de Ninewa, ainsi qu'une troisième à Hawija, dans le gouvernorat de Kirkuk, où une phase pilote impliquant l'utilisation d'un concasseur mobile a été mise en oeuvre dans le village d'al-Buwaiter en 2021.

Déjà deux autres gouvernorats touchés par le conflit - Salah al-Din et Anbar - ont également fait part de leur intérêt pour reproduire et augmenter le recyclage des débris dans leurs propres régions.

Lire l'article complet ici.





BÂTIR LA PAIX



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

21 septembre 2022 #peaceday un.org/peaceday Chaque année, la Journée internationale de la paix est célébrée dans le monde entier le 21 septembre. L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré cette journée consacrée au renforcement des idéaux de paix, en observant 24 heures de non-violence et de cessez-le-feu.

Mais pour parvenir à une paix véritable, il faut bien plus que déposer les armes. Il faut construire des sociétés où tous les membres ont le sentiment de pouvoir s'épanouir. Il s'agit de créer un monde dans lequel les gens sont traités de manière égale, quelle que soit leur race.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général António Guterres, « Aujourd'hui encore, le racisme continue de gangréner les institutions, les structures sociales et le quotidien de toutes les sociétés. Il reste un facteur d'inégalité persistant et continue de priver des personnes de leurs droits humains fondamentaux. Il déstabilise les sociétés, sape les démocraties, porte atteinte à la légitimité de l'État et [...] les liens entre racisme et inégalité de genre sont indéniables. »

Alors que les conflits continuent d'éclater dans le monde entier, provoquant la fuite des populations, nous avons constaté une discrimination fondée sur la race aux frontières. Alors que la COVID-19 continue de s'attaquer à nos communautés, nous avons vu comment certains groupes raciaux ont été frappés beaucoup plus durement que d'autres. Alors que les économies souffrent, nous avons vu des discours de haine et de violence dirigés contre les minorités raciales.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la promotion de la paix. Et la lutte contre le racisme est un moyen essentiel d'y contribuer.



Nous pouvons travailler à démanteler les structures qui enracinent le racisme chez nous. Nous pouvons soutenir les mouvements pour l'égalité et les droits de l'Homme partout dans le monde. Nous pouvons dénoncer les discours de haine, que ce soit hors ligne ou en ligne. Nous pouvons promouvoir l'antiracisme par l'éducation et la justice réparatrice.

Le thème 2022 de la Journée internationale de la paix est « Mettre fin au racisme. Bâtir la paix ». Nous vous invitons à vous joindre aux efforts des Nations unies en vue d'un monde exempt de racisme et de discrimination raciale. Un monde où la compassion et l'empathie l'emportent sur la suspicion et la haine. Un monde dont nous pouvons vraiment être fiers.



Le Secrétaire général António Guterres (à droite) désigne Malala Yousafzai messagère de la paix des Nations Unies (2017). Photo ONU/Eskinder Debebe



CHRONIQUE DES FAITS INTERNATIONAUX

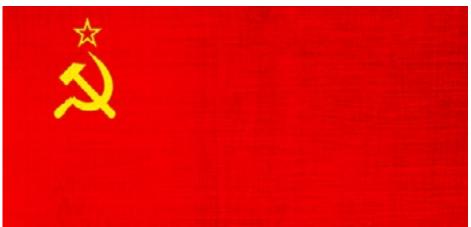












244 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école dans le monde

Alors que c'est la rentrée scolaire dans de nombreuses régions du monde, 244 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 18 ans ne vont toujours pas à l'école, a alerté l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication, dans un communiqué paru le 1er septembre.

Plus de 40 % des non scolarisés vivent en Afrique subsaharienne

Sur les 244 millions d'enfants de 6 à 18 ans non scolarisés, plus de 40%, soit 98 millions d'entre eux, vivent en Afrique subsaharienne, notamment au Nigeria (20,2 millions) ou en Éthiopie (10,5 millions). C'est le cas également de République démocratique du Congo, qui compte environ 5,9 millions 'enfants et de jeunes non scolarisés et du Kenya (1,8 million).

L'Afrique subsaharienne est également la seule région où ce nombre augmente ; les taux de nonscolarisation diminuent plus lentement que le taux de croissance de la population d'âge scolaire. La région ayant la deuxième plus forte population non scolarisée est l'Asie centrale et du Sud, avec 85 millions d'enfants.

Les nouvelles estimations de l'UNESCO confirment que la différence entre le taux de filles et de garçons non scolarisés s'est réduite au niveau mondial. L'écart entre genres s'est « réduit à zéro », remarque l'agence, même si «des disparités régionales persistent ».

Lire l'article complet <u>ici</u>.

La Chine commet de « graves violations des droits de l'homme » au Xinjiang selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Un rapport très attendu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) consacré à la région autonome ouïghoure du Xinjiang conclut que de « graves violations des droits de l'homme » sont commises à l'encontre des Ouïghours et d'«autres communautés majoritairement musulmanes».

«Les allégations de pratiques de torture ou de mauvais traitements, notamment de traitements médicaux forcés et de mauvaises conditions de détention, sont crédibles, tout comme les allégations d'incidents individuels de violences sexuelles et sexistes», affirme le rapport, publié ce mercredi dans le sillage de la visite effectuée en mai par la Haute- Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Michelle Bachelet.

Dans des termes appuyés, le HCDH a déclaré à la fin du rapport que l'ampleur des détentions arbitraires à l'encontre des Ouïghours et d'autres personnes pouvait constituer « des crimes internationaux, en particulier des crimes contre l'humanité », dans un contexte de « restrictions et privations plus générales des droits fondamentaux individuels et collectifs ».

La Chine réfute

Dans une réponse longue et détaillée publiée au même instant que le percutant rapport, le gouvernement chinois a déclaré que les autorités de la région du Xinjiang fonctionnaient selon le principe de l'égalité de tous devant la loi, et que l'accusation selon laquelle sa politique était fondée sur la discrimination était « sans fondement. »

La Chine a ajouté que ses efforts de lutte contre le terrorisme et de « déradicalisation » dans la région avaient été menés dans le respect de « l'État de droit » et ne constituaient en aucun cas un effort de «suppression des minorités ethniques ».

Sur la question des camps, Pékin a répondu que ces derniers étaient des « établissements d'enseignement établis conformément à la loi et destinés à la déradicalisation », et non des « camps de concentration ».



Le travail forcé n'existe pas au Xinjiang, selon la Chine

«Les droits et intérêts légaux des travailleurs de tous les groupes ethniques du Xinjiang sont protégés et le «travail forcé» n'existe pas», a poursuivi la Chine, ajoutant qu'il n'y avait pas eu de «violation massive des droits».

La Chine demande à la communauté internationale d'être «lucide sur la vérité » de sa campagne antiterroriste dans la région, et de « lire entre les lignes les tentatives maladroites et malveillantes des forces anti-chinoises aux États-Unis et en Occident tentant d'utiliser le Xinjiang pour entraver la Chine».

La Chine a rétorqué à l'ONU et à d'autres organisations internationales d'enquêter sur « les nombreux crimes commis et les désastres en matière de droits de l'homme causés par les États-Unis et par certains autres pays occidentaux, sur leur territoire et à l'étranger ».

Lire l'article complet ici.

Jour historique

Pour la première fois, l'ONU reconnaît les crimes que subissent les Ouïghours et appelle la communauté internationale à agir d'urgence pour faire cesser les crimes contre l'humanité du régime chinois.

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

Ukraine : le cap des six mois de l'invasion russe est franchi

Cette « triste et tragique étape » coïncide avec le 31e anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine.

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie du 24 février, des milliers de civils ont été tués ou blessés, les besoins humanitaires ont explosé et de nombreux abus et violations des droits de l'homme ont été signalés.

Le chef de l'ONU a également souligné qu'il demeurait préoccupé par la situation à l'intérieur et autour de la centrale nucléaire de Zaporijjia, qui a fait l'objet de bombardements intenses ces dernières semaines. « Les voyants sont au rouge », a t- il déclaré, ajoutant que « toute action susceptible de mettre en danger l'intégrité physique, la sûreté ou la sécurité de la centrale nucléaire est tout simplement inacceptable », et que « toute nouvelle escalade de la situation pourrait conduire à l'autodestruction ».



Les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme continuent de documenter les violations et les abus dans le cadre du conflit armé. Il s'agit notamment de détentions arbitraires, de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires et d'assassinats délibérés de centaines de civils dans certaines parties des régions de Kyïv, Tchernihiv et Sumy, sous contrôle russe, en février et mars.

Lire l'article complet ici.

Mort de Gorbatchev : l'ONU salue «un homme d'État unique qui a changé le cours de l'Histoire»

Le Secrétaire général António Guterres a rendu un hommage chaleureux au dernier dirigeant de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, dont le décès à l'âge de 91 ans a été annoncé ce mardi. Il l'a décrit comme la personne qui, «plus que toute autre», a mis fin de manière pacifique à la Guerre froide qui dominait les relations internationales depuis les années 1940.

M. Gorbatchev a pris la tête de l'Union soviétique en 1985, alors que les tensions nucléaires entre l'Est et l'Ouest étaient encore vives, avec un programme réformiste visant à relancer l'économie et à moderniser le système politique, en adoptant des politiques dites de « perestroïka » (reconstruction), et de « glasnost » (transparence). Il a mis fin à la Guerre froide en négociant avec succès avec le président américain Ronald Reagan l'abolition de toute une catégorie de missiles par le biais du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, en mettant fin à l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Il a aussi précipité l'éclatement du Pacte de Varsovie, la domination soviétique sur l'Europe de l'Est et, finalement, l'Union soviétique elle-même, le tout en l'espace de six ans seulement.

Salué par la communauté internationale mais de plus en plus critiqué dans son pays, il reçoit en 1990 le prix Nobel de la paix pour son rôle de premier plan joué dans les « changements radicaux des relations Est-Ouest », selon les juges.

Lire l'article complet ici.





Liberté Égalité Fraternité

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

À QUOI SERT EDUCONNECT?

EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants EduConnect remplace
mes anciens comptes:
il simplifie le suivi
et l'accompagnement
de la scolarité
de mes enfants.



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux démarches en ligne (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'espace numérique de travail (ENT)
- au livret scolaire de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE?

Sur teleservices.education.gouv.fr



Pour activer mon compte unique, j'ai besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de mes enfants.



Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.

D.E.M.A.II.N - Septembre 2022

p. 41



Mai 2021



Juin 2021



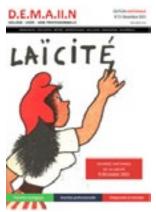
Septembre 2021



Octobre 2021



Novembre 2021



Décembre 2021



Janvier 2022



Février 2022



Mars 2022



Avril 2022



Mai 2022



Juin 2022